

ouverture de crédits

Le Conseil municipal ouvre les crédits complémentaires suivants :

R.A.P "Contingent des communes pour assistance" 106 009 F à prendre sur

Chap. 10 Art. 2: Contingent A.M.C.

R.A.P • Versement forfaitaire 1954. 456 F

R.A.P "Frais de garderie des bois" 64 F, à prendre sur Chapitre 12

Article 1. Dépenses imprevues.